

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 JUILLET 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 7 juillet 2025 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Céline Jutras
Louis Véronneau
Jean-Daniel Scheurer
Pierre Grandmont
Catherine Milette
François Tessier

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

- 25-07-153

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

- 25-07-154

Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juin 2025
Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossier et/ou comité
Chacun des membres du Conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

- 25-07-155

Approbation des comptes à payer
Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE JUIN 2025

Cooptel	Téléphone et internet bureau municipal	159,75 \$
Cooptel	Téléphone et internet chalet des loisirs	102,19 \$
Cooptel	Téléphone et internet station de pompage	96,44 \$
Desjardins	Assurances collectives juin 2025	771,42 \$
Desjardins	Assurances RREMQ juin 2025	962,52 \$
Hydro-Québec	Bureau municipal	284,05 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	302,31 \$
Hydro-Québec	Garage municipal	183,49 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	151,53 \$
Hydro-Québec	Secondaire bureau	168,81 \$
Revenu Canada	Remises gouv. Fédérale	1 672,40 \$

Revenu Québec	Remises gouv. Provinciale	4 335,58 \$
Visa	Licences mensuelles antivirus et Microsoft 360, Publipostage, Frais de congrès Benoît, Rallonge pour bureau	1 336,55 \$
	Total	10 527,04 \$

SALAIRES JUIN 2025

Employés	9 671,83 \$
Élus	2 862,47 \$
Total	12 534,30 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE DE JUILLET 2025

ADN Communication	Alertes municipales mai 2025 et soutien technique annuel	311,47 \$
Aquatech	Opérateurs station de pompage mai et juin 2025	425,40 \$
BPN Environnement inc.	Location toilette chimique	227,65 \$
Buropro Citation	Contrat mensuel impressions noir / couleur	163,72 \$
Daniel Tétreault, CPA inc.	Honoraires professionnels, audit Recyc-Québec 2024	787,58 \$
Entreprises Clément Forcier	Nettoyage des rues avec balai mécanique et travaux rang Parenteau	3 966,64 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable 6e rang	57,74 \$
Fabrique Sainte-Famille	Location salle du Conseil, paiement juillet 2025	1 400,00 \$
FQM Assurances	Assurances municipales 2025	13 304,54 \$
Gaudreau environnement	Transport matières organiques (2 mois), Livraison remorque de compost pour distribution	1 662,01 \$
Gestim	Services d'inspection en bâtiments	2 152,91 \$
Jason Tremblay	Essence pour entretien de la pelouse	44,92 \$
J.H.Dupuis et fils Inc.	Quincaillerie pour aqueduc	344,51 \$
LB Infra-Conseils Inc.	Préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux de pavage du 10e rang	4 139,10 \$
L'Express magazine	Publications avis public appel d'offres pour les travaux de pavage dans le 10e rang	403,56 \$
Martech	Pancarte de signalisation rang Bord-de-l'Eau	141,13 \$
MRC Drummond	Quote-part juillet, Traitement des déchets mai 2025	7 059,07 \$

Pluritec Ltée.	Étude d'opportunité ponceau rang du Bord-de-l'Eau	2 173,03 \$
Pro Lettrage Drummond	Lettrage de la vitrine du bureau municipal	338,03 \$
Petite Caisse	Produits ménagers, eau, crème à café, timbres et envoi surdimensionné	49,39 \$
R.G.M.R.	Collecte des matières résiduelles, juin	2 430,61 \$
Sécurité Maska	Inspection et remplissage des extincteurs	127,53 \$
Signalisation 2020	Location de signalisation du 23 avril au 25 mai et achat du matériel pour route barrée rang du Bord-de-l'Eau	35 660,35 \$
SPA Drummond	Contrôle animalier, 2e versement	1 024,55 \$
Total		78 395,44 \$
Grand total		101 456,78 \$

ADOPTÉE

25-07-156 Autorisation de signature - Entente relative à la protection contre l'incendie - Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac

ATTENDU l'entente intermunicipale initiale signée le 22 mai 1985 et la constitution de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-lac, par décret en date du 19 octobre 1985;

ATTENDU que l'entente intermunicipale de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-lac s'est renouvelée automatiquement par périodes successives de cinq (5) ans depuis toutes ses années, sauf pour cette année où il n'y a pas un tel renouvellement automatique au 19 octobre 2025;

ATTENDU que les municipalités parties à l'Entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour renouveler leur Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, maintenir la Régie intermunicipales et fixer certaines nouvelles modalités;

ATTENDU que les municipalités de Yamaska, Saint-Pie-De-Guire, Saint-François-Du-Lac et de Pierreville conviennent de maintenir la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et de renouveler l'Entente intermunicipale, selon les conditions prévues à ladite Entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le renouvellement de l'Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et le maintien de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac;

D'AUTORISER le maire Benoît Yergeau ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière Annick Vincent, à signer ladite

Entente intermunicipale de la Régie D'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

25-07-157 Nomination de deux (2) membres substitués du CA de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE NOMMER les conseillers Pierre Grandmont et Louis
Véronneau comme membres substitués du CA de la Régie
incendie de Pierreville-Saint-François-du-Lac.

ADOPTÉE

Céline Jutras et Pierre Grandmont se retirent de la table du conseil

25-07-158 Embauche Jason Tremblay - Journalier voirie - temps partiel

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ENTÉRINER l'embauche de Jason Tremblay en date du 13
juin 2025 comme journalier en voirie à temps partiel, aux
conditions déposées au dossier de l'employée.

ADOPTÉE

Céline Jutras et Pierre Grandmont réintègrent de la table du conseil.

25-07-159 Affectation du surplus municipal pour l'achat de radar pédagogique et de la location et de l'achat de la signalisation du rang du Bord de l'Eau

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AFPECTER le surplus municipal aux dépenses suivantes, soit
l'achat d'un radar pédagogique au coût net de 4302,39 \$ et de la
location et de l'achat de la signalisation spécifique à la fermeture
du rang du Bord-de-l'Eau au coût net de 28 260,26 \$.

ADOPTÉE

25-07-160 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026 - Volet Redressement et Sécurisation - Travaux de réfection du rang Saint-Antoine

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU que le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la chargée de projet de la Municipalité, madame Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D' AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Vincent, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

25-07-161 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026 - Volet Redressement et Sécurisation - Travaux de réfection du ponceau endommagé situé sous le rang du Bord-de-l 'Eau

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la chargée de projet de la Municipalité, madame Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D' AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Vincent, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

25-07-162 Mandat d'ingénierie préliminaire (40%) et demande au PAVL (PIIRL)

ATTENDU l'inspection par Pluritec dans le cadre du PIIRL de la MRC de Drummond ;

ATTENDU l'état de dégradation très avancé du ponceau, principalement au niveau du radier ;

ATTENDU qu'un tronçon du rang du Bord-de-l'Eau a dû être fermé à la circulation, à la hauteur du ponceau endommagé;

ATTENDU l'urgence d'intervention et le désir de la municipalité de déposer une demande d'aide financière au Programme PAVL à l'automne 2025 pour des travaux en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER à firme PLURITEC pour l'ingénierie préliminaire du ponceau problématique sur le Rang du Bord-de-l'Eau (130-04B-StPG-RgBoEa-09 au PIIRL 2025), selon le coût et les conditions établies à l'offre de service reçue en date du 7 juillet 2025, et ce, conditionnel à la signature de la déclaration d'intégrité si l'entreprise ou la personne est non- inscrite au REA. Cette dépense sera assumée en partie par le fonds général et le surplus municipal et remboursée par la subvention PAVL et/ou toute autre subvention le cas échéant.;

D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents requis.

ADOPTÉE

25-07-163 Résolution numéro 25-06-40 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre

ATTENDU que la Régie d'aqueduc Richelieu Centre a procédé à l'adoption, lors de sa séance du 17 juin 2025, de la résolution numéro 25-06-40;

ATTENDU que cette résolution contient des affirmations inexactes et mensongères à l'endroit de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU qu'il est primordial pour le conseil municipal de Saint-Pie-de-Guire de rétablir les faits et d'affirmer clairement la réalité de la situation et d'en informer les autorités compétentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution à toutes fins que de droit;
- La Municipalité de Saint-Pie-de-Guire réitère, affirme et exige que soit maintenu le statut quo actuel, précisant qu'elle n'a jamais demandé et ne demande pas d'assumer la responsabilité de l'entretien des réseaux d'aqueduc du 6e rang et d'une partie du 13e rang, ni qu'elle souhaite dorénavant gérer seule les analyses d'eau ou prendre autrement en charge quelque aspect que ce soit de l'entretien et de réalisation des analyses bactériologiques de l'eau potable qu'elle obtient depuis des décennies, via la Régie;
- Copie de la présente résolution, accompagnée de la résolution numéro 25-06-40 adoptée récemment par la Régie, seront transmises aux autorités du Ministère de l'Environnement dans le cadre du dossier d'analyse aux fins de la demande d'ordonnance réclamée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire aux termes des articles 45.3.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- La lettre expédiée par le maire et la directrice générale à la Régie, le 7 juillet 2025, est entérinée, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

25-07-164

Course de boîte à savon – Toilette chimique

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE PRENDRE en charge la location de la toilette chimique pour l'événement « Saint-Pie en chanson » du 22 août 2025.

ADOPTÉE

25-07-165

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 19h58.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 25-07-158, 25-07-159, 25-07-160, 25-07-161, 25-07-162, 25-07-164.

Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 JUILLET 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 21 juillet 2025 à 12h sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Céline Jutras
Jean-Daniel Scheurer
Pierre Grandmont
Catherine Milette
François Tessier

Est absent le conseiller Louis Véronneau.

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

25-07-166 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

25-07-167 Octroi de contrat – Resurfacement (10^e rang)

ATTENDU qu'un appel d'offres a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres public (SEAO) pour les travaux de resurfacement d'une partie du 10^e rang sur une distance de 1 km ;

ATTENDU que six (6) soumissions ont été déposées :

• PAVAGE DRUMMOND INC.	164 972,98 \$
• PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.	222 473,75 \$
• SMITH ASPHALTE INC.	193 249,98 \$
• CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.	183 860,45 \$
• GROUPE COLAS INC.	172 326,83 \$
• DANIS CONSTRUCTION INC.	189 000,00 \$

ATTENDU la recommandation de LB Infra Conseils Inc., suite à l'analyse des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'OCTROYER le contrat pour les travaux de resurfacement d'une partie du 10^e rang, sur une distance de 1 km, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Drummond Inc. au coût de 164 972,98 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à la signature de la déclaration d'intégrité si l'entreprise ou la personne est non - inscrite au REA.

QU'un contrat devra être signé par les deux parties. Cette dépense sera assumée en partie par la subvention du député dans le cadre du PPA-CE, en partie par la subvention PAVL entretien et le fond général.

ADOPTÉE

25-07-168 Nomination de Mamoudou Diallo comme responsable désigné à l'application de l'ensemble des règlements en vigueur relevant du service de l'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE NOMMER Mamoudou Diallo de l'entreprise Gestim Inc.
comme autre responsable désigné à l'application de l'ensemble
des règlements en vigueur relevant du service de l'urbanisme
entre autres et de manière non limitative, tout règlement de
zonage, permis et certificat, lotissement, construction et leurs
amendements et modifications.

ADOPTÉE

25-07-169 Nomination de Mamoudou Diallo comme responsable désigné à l'application du règlement N° 21-708

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE NOMMER Mamoudou Diallo de l'entreprise Gestim Inc.
comme autre responsable désigné à l'application du règlement
N° 21-708.

25-07-170 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 12h09.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux
postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 25-07-166.

Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire